

Résolution présentée par la délégation de la  
République Socialiste Démocratique du Sri-Lanka

Thème	Conflits et sécurité internationale
Concerne	Instauration d'un index imposant l'obtention d'un visa de voyage pour tous déplacements hors du pays d'origine
L'Assemblée Générale,	
Préoccupée	par l'augmentation du nombre d'attentats ou actes terroristes revendiqués,
Constatant	que la sécurité internationale est grièvement impactée par l'accroissement de l'islamisme extrémiste, ainsi que par la multiplication du nombre de groupes terroristes,
Effrayée	par la prise du pouvoir des talibans en Afghanistan,
Craignant	que la sécurité des Sri-Lankais, ainsi que de celle de toutes les civilisations de la Terre, soit lourdement menacée par le terrorisme,
Souhaitant	garantir le bien-être de chaque concitoyen au monde, conformément à la Charte internationale des droits de l'homme;
Décide	d'intervenir en réduisant la possibilité aux actes terroristes de survenir en restreignant la capacité de déplacement des ressortissants des pays islamistes, ou potentiellement terroristes, situés dans la partie inférieure du classement mondial établi selon les statistiques suivantes: <ul style="list-style-type: none"><li>- le nombre d'attentats exécutés par habitants et par année dans le pays;</li><li>- le nombre de citoyens du pays impliqués dans des actes terroristes chaque année;</li><li>- la stabilité politique du gouvernement;</li><li>- le PIB par habitant.</li></ul>

Le texte français fait foi.